



264 bd de la madeleine 06200 Nice tel : 04 93 86 19 52
http://www.snepfsu-nice.net/wp

Dispensé du timbrage

NICE St Augustin

P R E S S E

DISTRIBUÉE PAR



Adresse mail :

S3-nice@snepfsu-nice.net
s2-83@snepfsu-nice.net

**Avec le SNEP-FSU,
j'agis !**

Déposé le : 16 Novembre 2018

Voter aux élections professionnelles
C'est Agir pour l'école, pour l'EPS et pour vous



Du **29 novembre au 6 décembre** vous serez appelés à voter pour renouveler vos représentants dans les instances de l'Education Nationale. Pour la troisième fois, votre vote sera électronique.

Celles que vous connaissez bien ce sont les CAPA et CAPN (commissions administratives paritaires académiques et nationales) ou CCP pour les agents non titulaires. Dans ces instances, toutes les questions relatives à vos carrières y sont traitées. Les commissaires paritaires du SNEP-FSU y mènent une activité de contrôle permanente et active. Ils sont force de propositions pour tous. Nous vous invitons à chercher, lors de ces scrutins, les listes contenant le sigle SNEP-FSU.

Vous voterez aussi pour élire vos représentants aux comités techniques académiques et ministériels (CTA et CTM). Habituellement vous connaissez moins bien leurs fonctions et pourtant elles sont fondamentales. Ces instances traitent de tout ce qui concerne l'organisation du service public d'éducation : gestion des moyens, hygiène, sécurité, conditions de travail, règles statutaires... Ce sont les fédérations syndicales qui présentent des listes. En votant pour la FSU, vous renforcez le SNEP-FSU. Vous renforcez le SNEP dans les instances accolées aux CT (CHSCT, conseil académique de l'éducation nationale, comités techniques départementaux...)

Voter à ces élections - Un enjeu Politique fort

A l'heure où notre Ministre, à grand renfort de mails, loue tous les biens faits de la démocratie dans la Fonction Publique, ce dernier et ses petits camarades projettent la suppression de ces instances. Si ce funeste projet devait aboutir, il réduirait drastiquement la fonction de contrôle, de proposition et de défense des personnels par vos représentants élus. Il donnerait libre cours à l'arbitraire administratif. Et quand on connaît les modifications apportées suite à ces instances vous devez vous en inquiéter.

Mais ce gouvernement ne s'arrête pas là dans ses propositions. Remise à plat des retraites, création d'un nouveau type de contrat de 6 ans, plan de départ volontaire laissant entendre qu'il y a trop de fonctionnaires et la liste est loin d'être exhaustive. Alors tous informés – tous concernés.

Voter FSU c'est dire non au projet de modification de la fonction publique.

NON à la réduction du poids des élus du personnel,
NON à la libéralisation de l'école publique,
NON à la précarisation de la fonction publique,
NON au gel du point d'indice.

Voter FSU c'est la garantie de protéger et d'améliorer le service public

OUI pour une augmentation du pouvoir d'achat,
OUI pour améliorer les conditions de travail (baisse des effectifs, amélioration des règles de gestion...)
OUI pour une retraite décente et revaloriser,
OUI pour un plan de titularisation et de recrutement de personnel.

MOBILISONS-NOUS du 29 Novembre au 6 décembre,
Votons Massivement pour SNEP et pour la FSU

Florent Pons

**Spécial
Elections
Professionnelles**

Agenda:

1. Vote Elec Professionnelles
—> du 29 nov au 6 dec
2. CDA —> le 23 nov

S O M M A I R E

P 1	Edito: Voter aux élections professionnelles
P 2	Aide au vote
P 3	Notre équipe
P4-5	Profession de Foi
P6	VOTONS SNEP FSU
P7	PPCR—CHSTC
P 8	Se syndiquer

Bulletin trimestriel du SNEP FSU
ISSN 1277 5959
CPAP 0919 S 05075
Imprimé par nos soins
Directeur de la publication:
Florent Pons, Cathy Boissin
264 Bd de la Madeleine 06000 Nice
Fabrication et Rédaction :

AIDE AU VOTE



COMMENT VOTER ?



1 Ouvrir son espace électeur :

cela permet de « créer son compte et son mot de passe ». Pour cela allez à l'adresse :

<https://elections2018.education.gouv.fr/portail/identification.htm>

- Saisir son adresse de messagerie professionnelle puis créer son mot de passe (8 caractères minimum dont au moins une majuscule et un chiffre). A partir de là vous pouvez vérifier les informations vous concernant pour les votes (profil électeur, scrutins auxquels vous participez, liste électorale).
- Si le mot de passe a été perdu : il faut retourner sur le site et cliquer sur son espace électeur, cliquer sur « mot de passe oublié » et vous recevrez sur votre messagerie professionnelle un lien pour en créer un nouveau.



Se connecter à votre messagerie électronique

2 Notice de vote :

dans votre établissement **entre le 5 et le 13 novembre**. Si cela n'est pas le cas, contactez le plus rapidement possible votre section académique du SNEP-FSU !

Etablissement: notice de vote



3 Voter dès le 29 novembre :

se munir de son identifiant contenu dans la notice de vote, de son adresse de messagerie professionnelle et de son mot de passe. Se connecter à :

<https://elections2018.education.gouv.fr/portail/identification.htm>

- Saisir son identifiant électeur et son mot de passe personnel électeur.
- Vous accédez au portail électeur
- Sélectionner le premier scrutin pour lequel vous allez voter (la procédure sera la même pour les 3 autres) et cliquer sur participer.
- Sélectionnez la liste SNEP-FSU pour les CAP et FSU pour les CT puis cliquez sur suite et vérifiez si votre choix apparaît bien pour cliquer sur je vote.
- Répéter l'opération pour l'ensemble des votes puis accédez à la dernière page qui vous signalera si vous n'avez pas effectué l'ensemble de vos votes.
- Quand cela est fait, vous pouvez télécharger votre émargement (la preuve de votre vote).

Votez



4 Clôture des votes

Jeudi 6 décembre à 17h heure de Paris...

... jusqu'au 6 décembre 17h



JE SUIS JE VOTE pour	PROFESSEUR OU CE D'EPS	AGREGE(E) EPS	PROFESSEUR STAGIAIRE	NON TITULAIRE
CAPA				
CAPN				
CCP				
COMITES TECHNIQUES ACADEMIQUE ET MINISTERIEL				

NOTRE EQUIPE

« On pointe et on tire »

Syndicat majoritaire paritaire par excellence, nous sommes et resterons le SYNDICAT de l'EPS. Nous avons su être le **principal interlocuteur** de l'administration. Nous le constatons à chaque groupe de travail (GT), CAPA, ou FPMA. Comme pour les mandats précédents, nous sommes les seuls (n'ayons pas peur des mots) à qui s'adresse l'administration, nous sommes les seuls entendus parce que nous sommes les seuls à étudier à fond et sans a priori tous les dossiers, à intervenir, à proposer des solutions alternatives, à rendre des comptes. Ce sont **l'équité, la transparence et l'intégrité** nous guident, nous, les commissaires paritaires du SNEP lorsque nous débattons, négocions, défendons **TOUS** les collègues de notre profession (et même ceux qui se présentent au final sur des listes concurrentes). On « **pointe** » les problèmes du doigt, on « **mesure** », et s'il faut « **tirer** », on le fait....**L'esprit d'équipe** nous anime pour faire front face à l'administration, pour nous investir dans des tâches partagées, pour montrer notre détermination forts des mandats que vous nous avez confiés, pour agir au mieux de l'intérêt des collègues et de la discipline.

Perso, j'en suis à mon 6^e mandat (le dernier sans doute, retraite oblige). Je participe pour une nième fois à cette

«aventure», c'est pour aider encore à bien passer le relais aux futurs CP, pour renforcer davantage cette équipe, mais surtout parce que je crois aux valeurs que nous défendons depuis des décennies. Se faire entendre et faire entendre l'EPS (Face à l'administration, Avec nos partenaires de la FSU, parfois contre les autres organisations syndicales) m'anime et me fait croire que l'équitable existe encore. Alors merci à Bibi, Aurélie, Marc B qui ont su portés ces mêmes valeurs (et à qui vous vous avez bien voulu accorder votre confiance par le passé) et bienvenu à Caroline, Emilie, Arnaud, Henri qui briguent vos suffrages pour cette nouvelle échéance et qui méritent largement le soutien que vous avez toujours accordé au militants candidats du SNEP. On n'oublie pas nos anciens et nos mentors sans qui les commissaires paritaires actuels du SNEP NICE ne seraient pas aussi « performants ».

85% aux dernières élections, on peut, on fera mieux.. On se le dit et on s'en donne les moyens.

Désormais, c'est à vous de décider pour qui voter... Nos arguments et les preuves de notre efficacité sont là....

Donnez au SNEP NICE la possibilité d'œuvrer dans le bon sens et faites votre choix.... Nous, nous avons fait le nôtre.

Phiou ROGGERONE,

CP SNEPNICE sortant, 6^e mandat, Responsable Corpo



UNE EQUIPE qui pointe et qui TIRE



PROFESSEURS AGREGES
D'EDUCATION PHYSIQUE ET SPORTIVE
de l'académie de NICE
Elections professionnelles 2018
9 titulaires, 9 suppléants
Liste présentée par le

SNEP F.S.U. U.

SNEP, Syndicat National de l'Éducation Physique de l'Enseignement Public
FSU, Fédération Syndicale Unitaire

Classe exceptionnelle et hors classe des professeurs agrégés
2. M. REBOUL Henri EPS Lycée Masséna, Nice – 06
Classe normale des professeurs agrégés
5. Mme WALCZAK Emilie EPS Collège Pierre Puget, Toulon – 83

► **PROFESSEURS**
D'EDUCATION PHYSIQUE ET SPORTIVE
CHARGES D'ENSEIGNEMENT
D'EDUCATION PHYSIQUE ET SPORTIVE
de l'académie de NICE
Elections professionnelles 2018
9 titulaires, 9 suppléants
Liste présentée par le

SNEP F.S.U. U.

SNEP, Syndicat National de l'Éducation Physique de l'Enseignement Public
FSU, Fédération Syndicale Unitaire

Hors classe et Classe exceptionnelle des Professeurs d'EPS et Classe exceptionnelle des Charges d'Enseignement d'EPS		
1. M.	LEBAULT Philippe	Collège Gabrielle Colette, PUGET SUR ARGENS (83)
2. M.	ROGGERONE Philippe	Lycée Polyvalent Gosselue, HYERES (83)
3. Mme	ESPINOSA Valérie	Collège Sidney Decret, ANTIGES (06)
4. M.	PASTOR Marc	Collège Gustave Roux, HYERES (83)
5. Mme	VALLEE Sylvie Anne	Collège la Sme, VENICE (06)
6. Mme	LEBAULT Nathalie	Lycée polyvalent Anicette de Saint Euprémy, SAINT RAPHAEL (83)
Classe normale des Professeurs d'EPS, Hors classe et Classe normale des Charges d'Enseignement d'EPS		
1. M.	PONS Florent	Collège la Chapelle, MOUANS SARTOUX (06)
2. Mme	SALOMON Stéphanie	Collège des Baous, SAINT JEANNET (06)
3. M.	SALOMON Marc	Collège la Sme, VENICE (06)
4. M.	PREVIT Bastien	Collège Arnaud Bédague, PEGOMAS (06)
5. M.	FERRAPI Julien	Lycée Professionnel Jacques Dote, ANTIGES (06)
6. Mme	CAIRE-GUEYSSE Audrey	Collège Frédéric Mazarovatz, DESSE SUR ISSELE (83)
7. Mme	DELFOSE Caroline	Collège Emile Roux, LE CANNET (06)
8. M.	THEODORE Arnaud	Collège Léonard de Vinci, MONTAURoux (83)
9. Mme	REVERDITO Ghislaine	Lycée Polyvalent Horvath d'Estienne d'Ogny, NICE (06)
10. Mme	POLONIO Florence	Lycée Professionnel Jacques Dote, ANTIGES (06)
11. Mme	CASABIANCA Myriam	Collège Marie Mauron, FAYENCE (83)
12. M.	MOUTON Colas	Collège Carrel, GRASSE (06)

Nombre de femmes : 9 / Nombre d'hommes : 3

Profession de Foi



Élections professionnelles
du 29 novembre au 6 décembre 2018

Commission Administrative
Paritaire académique

Pour mon métier, l'EPS et le sport scolaire
AVEC LE SNEP-FSU J'AGIS !



AVEC LE SNEP-FSU DE NICE, VOUS AVEZ L'ASSURANCE D'UN SYNDICAT QUI AGIT POUR TOUS AU QUOTIDIEN.

UN SYNDICAT QUI DEFEND, SANS RELACHE ET DEPUIS LONGTEMPS, LA PROFESSION, L'EPS ET LE SPORT SCOLAIRE.

UN SYNDICAT QUI VOUS INFORME, QUI VOUS REUNIT ET QUI VOUS ACCOMPAGNE DANS LES MOMENTS COMPLIQUES

LE SEUL SYNDICAT QUI PEUT SE PREVALOIR D'AVOIR OBTENU DES AVANCEES POUR L'EPS DANS NOTRE ACADEMIE

POUR AMELIORER ET VALORISER NOTRE METIER

-Faire vivre la commission installations du SNEP-FSU de NICE pour négocier et argumenter dans les instances afin d'améliorer nos conditions de travail.

-Accompagner les équipes EPS pour faire respecter vos droits, votre statut et garantir votre liberté pédagogique. Nous intervenons, à vos côtés, lorsque vous êtes soumis à des pressions hiérarchiques inacceptables.

-Développer localement les mobilisations nationales pour l'EPS et l'Ecole.

-Améliorer la prise en compte des TZR pour qu'ils se sentent respectés et plus épanouis dans leur fonction.

POUR DEVELOPPER L'EPS

-En 2015, le SNEP-FSU sauve 3500 postes en EPS en mobilisant la profession contre le projet de réforme du collège qui prévoyait une baisse de 20% des horaires d'EPS.

-La lutte continue pour s'opposer aux diminutions de postes en lycées et lycées professionnels.

-Le SNEP-FSU de Nice s'inscrit dans le projet d'obtenir des programmes ambitieux pour la discipline en organisant chaque année des stages pédagogiques pour réfléchir et développer, avec la profession, des programmes alternatifs pour l'EPS.

-Maintenir une FPC de bassins digne de son nom et lutter pour remettre en place les formations aux concours internes.

POUR UN SPORT SCOLAIRE ACCESSIBLE A TOUS LES ELEVES, EMANCIPATEUR, DEMOCRATIQUE ET TRANSPARENT.

-Construire localement la mobilisation pour exiger le réengagement des collectivités territoriales en faveur du Sport Scolaire (- 50% de subventions régionales en 2 ans)

-Accompagner les TZR et les contractuels pour récupérer les forfaits A.S. non attribués

-Œuvrer dans les instances de l'UNSS pour que les aspirations de la profession soient démocratiquement prises en compte.

POUR DES ELU-ES EFFICACES AU SERVICE DE TOUTES ET TOUS

-Etre à vos côtés, pas à pas, pour vous aider à mieux appréhender et vous défendre dans le cadre des nouvelles carrières.

-Lutter dans les instances contre les dérives et les injustices. Publier nos déclarations et interventions pour garantir notre transparence

-Faire respecter les avancées contenues dans PPCR et militer ardemment pour faire évoluer ses insuffisances.

-Rester vigilant pour que le mouvement ne soit pas détérioré par la fusion des académies.

**AVEC LE SNEP-FSU ET LA FSU J'AGIS !
ENGAGÉ.ES AU QUOTIDIEN !**

29 > 06
NOV DÉC | **Votez !**
FAITES-VOUS ENTENDRE



Profession de Foi



**ENGAGÉ-ES
AU QUOTIDIEN**

LE SNEP ET LA FSU, C'EST LA FORCE DU COLLECTIF

Voter pour le SNEP, c'est voter pour le seul syndicat dédié à la défense et au développement de l'EPS et du Sport Scolaire.

Voter FSU, c'est la garantie d'avoir des élus engagés au quotidien

Le SNEP-FSU dans les instances

-C'est une amélioration de 30% du mouvement chaque année. Remise au mouvement de postes cachés.

-Des militants très engagés au sein du CHSCT et qui obtiennent des avancées inédites : le respect de la visite médicale quinquennale ; une meilleure reconnaissance de la pénibilité de notre travail (aménagements de postes facilités) ; rapprochement entre les collectivités et le rectorat pour l'amélioration des installations sportives mises à disposition de l'EPS.

-Des collègues réintégrés dans les tableaux de promotion alors qu'ils en avaient été sortis injustement.

Le SNEP-FSU forme, informe

-Le SNEP-FSU de NICE propose une lettre d'information régulière envoyée à plus de 700 collègues de l'académie.

-Deux stages par an sont proposés aux professeurs stagiaires pour les accompagner dans le métier et dans leur première mutation.

-Un bulletin trimestriel distribué aux syndiqués

-Une « lettre corpo » et des correspondances après CAPA

-Sur le mandat qui vient de s'écouler nous avons organisé de nombreux stages pour vous accompagner dans le métier ou pour former les militants (stages natation, mixité, responsabilité/sécurité, PPCR, Installations, réforme collège...). Plus de 100 stagiaires par an.

Le SNEP-FSU vous aide, vous accompagne

-C'est une véritable expertise pour la défense des personnels, forts de notre représentativité ultra majoritaire.

-C'est plus de 30 militants formés répartis dans toute l'académie pour répondre à vos questions sur les nouvelles carrières.

-Ce sont des militants capables de vous aider à vous défendre face à un chef d'établissement, dans le cadre d'une audience rectorale ou académique, face aux procédures dont vous seriez victimes.

-C'est un service juridique compétent et expérimenté.

-C'est plus de 120 collègues renseignés chaque année dans le cadre du mouvement.

Le SNEP-FSU échange/débat avec les collègues

-Le SNEP-FSU de NICE ouvre, tous les trois ans, son congrès à toute la profession pour redéfinir ses mandats et être au plus proche de ceux qu'il représente.

-De nombreux collègues qui participent activement à des événements que seul le SNEP-FSU est capable de mettre en place dans le paysage syndical. C'est le cas, par exemple, du colloque de Villejuif de novembre 2018...

-Des débats pédagogiques dans le cadre des stages que nous mettons en place.

-Un numéro de téléphone à votre disposition qui vous répond en permanence.

**AVEC LE SNEP-FSU ET LA FSU J'AGIS !
ENGAGÉ-ES AU QUOTIDIEN !**

29
NOV

>

06
DÉC

Votez !

FAITES-VOUS ENTENDRE

Gentil n'a qu'un œil !



A chaque élection professionnelle le SNEP se pose toujours la même question : Qui sera sur les listes des autres organisations syndicales ? Car sans faire injure aux rares collègues investis dans les autres organisations syndicales, il est vrai qu'à l'exception de quelques dossiers individuels nous les croisons peu durant l'année sur les questions de l'EPS.

A chaque élection c'est la même surprise !

En effet nous tombons de notre chaise, à la lecture des listes syndicales concurrentes, quand nous voyons apparaître des collègues que le SNEP a accompagné. Inéluctablement quand nous les contactons pour connaître les griefs qui les a poussés à se présenter contre le SNEP nous avons la même réponse : je l'ai fait pour rendre service et pour faire vivre la pluralité...

Nous reconnaissons la camaraderie particulière à notre discipline, mais il faut regarder la discipline en face :

Nous ne sommes rien et pourtant nous comptons !

Nous sommes environs 28000 collègues d'EPS, pour 1,1 millions de fonctionnaires dans l'enseignement et 5.3 millions dans la fonction publique. Autant dire que nous ne sommes rien et pourtant nous existons sur la scène syndicale et nationale ! Car nous sommes une particularité dans la fonction publique mais plus largement dans le privé...nous pesons 85% des votes de la profession et nous syndiquons presque 30% des collègues. Situation incroyable à l'échelle nationale !

C'est aussi pour ça que l'EPS compte malgré tout en tant que discipline à part entière et entièrement à part. Nous avons droit au chapitre à la FSU malgré un déséquilibre en nombre ! Alors oui il est vital pour le SNEP et pour l'EPS que la profession reste unie et soudée derrière la seule organisation dédiée à l'EPS.

Personne ne peut penser que nous sommes tous d'accord au sein du SNEP, la pluralité existe, le débat aussi. L'organisation de nombreux colloques, de formations, d'échanges, reflète l'importance que notre organisation donne aux échanges et aux débats.

Attention au chant des sirènes

Malgré tout il y a de vraies différences entre les organisations syndicales du moins dans les faits. Car à en croire les publications du SNALC sur l'EPS, on pourrait s'y reconnaître...mais quand le SNALC national se positionne, l'EPS n'existe plus ! Il vote « POUR » le nouveau DNB au conseil National de l'Education (CSE), là où le SNEP-FSU dénonce la disparition de l'EPS ! On pourrait multiplier les exemples ! Et que dire de la promotion dite « au mérite » dont nous connaissons les injustices et que promeut le SNALC ! Quant aux doutes que cette organisation évoque concernant notre attachement aux APSA et à la culture sportive, nous vous invitons à vous plonger dans la dernière publication de la revue pédagogique du SNEP (Contre Pied). Vous y trouverez 250 pages sur « l'EPS et le

culturalisme : jeux, arts et développement humain ». Alors ! Qui fait de la récupération électorale ?? Nous attendons avec impatience les propositions du SNALC à ce sujet !!

L'UNSA est plus cohérente puisqu'elle milite pour une école du socle, laissant à l'EPS une simple contribution ! Cette organisation a défendu la réforme du collège et du DNB ainsi que les nouveaux programmes collège. Pour notre part, nous y étions farouchement opposés et aujourd'hui, les retours des collègues sont sans appels ! Impossible de croiser des collègues qui ont l'impression que l'EPS s'est renforcée ; c'est plutôt l'inverse. Certains se demandent même ce que devient leur métier avec les nouveaux programmes. De plus l'UNSA demande une baisse du forfait AS pour revendiquer un alignement avec les certifiés. Une vraie différence avec les combats du SNEP en faveur du sport scolaire.

Enfin pour FO pas une ligne pour l'EPS et pour le SGEN CFDT on peut résumer leur maigre politique à « Nous ne sommes pas des professeurs de sport ». On mettra tout ce que l'on veut derrière cette litanie.

Oui le SNEP est Hégémonique

C'est ce qui a permis de ne jamais oublier l'EPS dans cette cascade de réformes. La réaction vive du SNEP a permis de sauver la 4^{ème} heure d'EPS en sixième et une demi-heure dans les autres classes supprimées dans un premier projet. Illustration de l'importance de ce rapport de force. En une semaine le ministère a revu sa copie du moins sur cet aspect.

Ne vendons pas du rêve

Le SNEP FSU ne gagne pas à tous les coups mais tout ce que l'EPS a gagné c'est le SNEP qui a mené bataille pour l'obtenir ! Les trois heures d'AS, la critique farouche des programmes EPS, une alternative de programmes qui pèse en permanence sur le Ministère et l'Inspection Générale ou encore la bataille de la place des APSA comme « cœur de notre métier ».

Enfin le SNEP est le seul à produire des outils adaptés aux collègues d'EPS, le « snep atout », ou les publications spécifiques à l'EPS avec le centre EPS et société et sa revue contrepied, les publications nationales mensuelles...la liste est longue ! La profession peut se vanter d'avoir un outil unique en faveur de sa discipline.

Voter c'est crucial

Il faut bichonner notre outil d'exception !

S'y investir bien entendu, vous êtes les bienvenus pour le faire vivre.

Se syndiquer, reste un geste fort pour l'EPS,

Et voter SNEP et FSU (notre fédération) aux élections du 29 novembre au 6 décembre est un enjeu crucial pour la discipline.

Colas
MOUTON



PPCR....

PPCR : Et si on arrêtait de dire n'importe quoi ?

Parmi les organisations syndicales représentatives dans l'éducation nationale certaines se sont opposées farouchement au PPCR. Plusieurs affirmations péremptoires sont avancées pour justifier cette opposition : Système d'évaluation plus défavorable, carrières bridées, aucune revalorisation des carrières et baisses de salaire, les chefs d'établissement ont plus de poids dans nos carrières, accès plus difficile à la hors classe, scandale de l'accès à la classe exceptionnelle...

LE SNEP-FSU DIT STOP AUX FAKE NEWS

La hiérarchie intervient plus dans nos carrières et l'évaluation des chefs d'établissement devient prépondérante !!! FAUX

A la classe normale, le poids de la hiérarchie entre les carrières les plus rapides et les plus lentes pouvait représenter un différentiel de 70 000 euros entre les avancements les plus rapides et les plus lents. Aujourd'hui, ce différentiel atteint 3000 euros sur toute la classe normale. Les chefs d'établissement qui nous notaient chaque année ne nous évaluent à ce jour plus que 4 fois dans toute notre carrière. La hiérarchie pédagogique ou administrative a clairement moins de place dans notre avancement de carrière. Grâce à cette mesure de nombreux écueils et injustices pourront être évités

L'évaluation est plus injuste et incohérente !!! FAUX

Au préalable, nous étions interpellés systématiquement par les collègues qui n'étaient que très rarement inspectés (collègues TZR, excentrés des grandes villes ou tout simplement oubliés par les inspecteurs). Les disparités du nombre d'inspections en fonction des collègues étaient inacceptables. Au cours des Commissions administratives d'avance-

ment, nous avons systématiquement dénoncé et mis le doigt sur des injustices criantes. Quand certains collègues étaient inspectés tous les 3 ou 4 ans d'autres avaient été inspectés 2 fois dans toute leur carrière. Quand on sait que l'avancement au grand choix et au choix se faisaient, le plus souvent, de manière concomitante aux inspections, on peut affirmer que les injustices étaient criantes. Nous verrons plus bas qu'il existe encore des incohérences mais pour nous il y a une vraie progression à ce que tout les collègues obtiennent à terme le même régime d'inspections.

Les carrières sont dévalorisées ; les carrières sont lissées vers le bas !!! FAUX

Dans tous les grades et à tous les échelons, le nombre de points d'indice a été revalorisé. L'accès à la hors classe est garanti, dans le texte, pour tous les enseignants (ce qui n'était pas le cas avant). Un nouveau grade a été créé accompagné de rémunérations très avantageuses pour ceux qui y accéderont (nous aurions préféré un rajout d'échelon au g r a d e



inférieur pour palier la barrière du grade). Il nous paraît nécessaire

de présenter quelques chiffres pour étayer nos propos sur la classe normale par exemple :

Un prof qui avance au meilleur rythme aujourd'hui gagnera, sur 20 ans, 1400 euros de plus que les collègues qui atteignaient toujours au grand choix le 11^{ème} échelon en 20 ans (2% des collègues)

Un prof qui avance à un rythme moyen gagnera, en 26 ans, 18 000 euros de plus que celui qui avançait sur 26 ans toujours au choix.

Un prof qui avance à l'ancienneté gagnera, en 30 ans, 44 000 euros de plus que celui qui avançait sur 30 ans toujours à l'ancienneté.

Où est la dévalorisation de nos carrières ?

Tout le monde gagne même « les meilleurs d'entre nous », comme diraient certains ! Si certains syndicats pensent qu'il ya des profs d'EPS meilleurs que d'autres et qu'il faut plus les discriminer dans les carrières, nous nous pensons qu'une majorité des collègues fait correctement son travail et qu'une discrimination moins importante n'est pas un problème au regard d'une revalorisation pour tous.

Les Agrégés sont les grands perdants !!! On tend vers le corps unique !!! ABSOLUMENT PAS !!!

D'abord, chaque échelon dans chaque grade a été revalorisé en terme de nombre de points d'indice pour tous les agrégés. D'autre part, les écarts de traitement entre profs d'EPS et agrégés EPS à échelon et grade identique s'échelonnent entre 280 et plus de 700 euros bruts. Ceci correspond, sur une carrière, à des différences de traitement de l'ordre de centaines de milliers d'euros. Ce n'est pas encore vraiment ce qu'on appelle un corps unique.

Pour nous, il est légitime de se demander ce qui pousse ces syndicats à de telles affirmations. MECONNAISSANCE.

MAUVAISE FOI ??? Peut être que nous ne partageons pas les mêmes valeurs ! Tout simplement !

Il reste des incohérences et des aspects inacceptables dans PPCR !!!

EVIDEMMENT !!!

Nous rejoignons là-dessus les autres syndicats et nous vous avons rendu compte en permanence de nos multiples interventions tant au niveau local que national sur toutes ces questions pour les faire avancer. Comme ça a été le cas pour la hors classe, nous nous battons des années s'il le faut pour qu'un jour chaque collègue accède à la classe exceptionnelle, par exemple.

Mais devons nous pour autant refuser une amélioration des carrières et des traitements pour tous ???

Attention à ne pas vous laisser abuser par le fait que nos traitements ont été amputés par l'augmentation de la CSG. Cet aspect n'est pas en lien avec PPCR et nous affirmons que les conséquences auraient été pires sans PPCR.

Florent PONS

L'ACTION DU SNEP DANS LES CHSCT

(Comités hygiène et sécurité et conditions de travail)

LES CHSCT Départementaux et Académiques ce sont :

9 visites d'établissements par an de la maternelle au lycée pro en passant par les CIO.

Des collègues qui nous contactent pour évoquer leur mal être au travail.

Des dangers graves et imminents qui sont obligatoirement portés à notre connaissance.

Des préconisations que nous faisons lors de chaque visite et que nous utilisons pour tenter d'en faire des principes de prévention

Le SNEP a investi ces CHSCT autant au niveau académique que départemental. A chaque visite nous allons sur les installations sportives voir dans quelles conditions travaillent nos collègues.

Notre présence dans ces CHSCT permet une meilleure connaissance et une reconnaissance de notre métier

Notamment cela a conduit à un groupe de travail spécifique sur les Troubles Musculo Squelettiques des professeurs d'eps aboutissant à

l'adoption d'un plan d'actions académique de prévention qui assure :

Le respect de la visite quinquennale appliqué depuis sept 2017

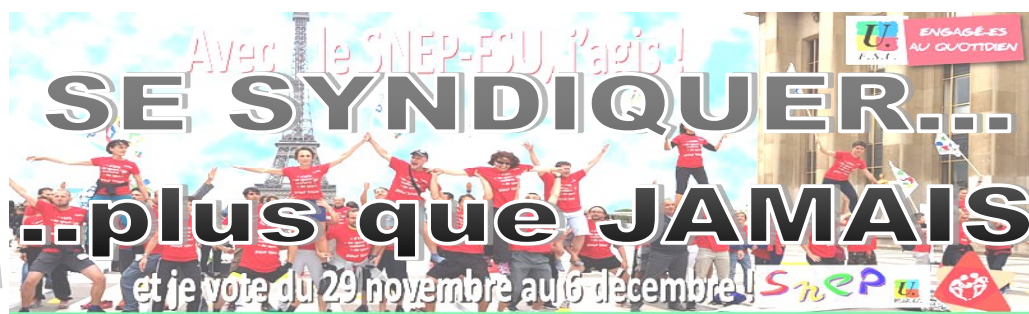
Reconnaissance de la pénibilité du travail conduisant à une meilleure écoute pour les aménagements de postes

Liens rapprochés entre collectivités et rectorat en vue de l'amélioration des installations sportives, anciennes ou nouvelles (1^{er} trim 2018)

LES CHSCT c'est surtout une veille permanente des conditions de travail dans nos établissements

Pour évoluer il faudrait que les collègues s'emparent des moyens mis à leur disposition comme les Registres de Santé et de Sécurité au Travail, le registre de danger grave et imminent et les Documents Unique d'Evaluation des Risques

LES REPRESENTANTS DU SNEP-FSU AUX CHSCT



Syndicalisation 2018-2019

Je renvoie ma fiche à l'adresse suivante : SNEP-FSU 264 BOULEVARD DE LA MADELEINE 06000 NICE

Identité	Date de naissance ____/____/____	Sexe : F ☐ M ☐	Situation professionnelle	Etablissement d'affectation ou zone de remplacement		
	Nom			Code établissement		
	Nom de jeune fille			Nom		
	Prénom			Adresse complète		
	Adresse complète			Echelon (ou groupe pour les retraités)		
	Mail			Situation administrative (entourez ci-dessous)		
Téléphone fixe		TZR ☐ Poste fixe ☐ Temps partiel : ☐ % Prof Sport stagiaire ☐ Prof EPS stagiaire ☐ Agrégé stagiaire ☐ Disponibilité ☐ Congés (parental...) ☐				
Téléphone portable						
Bulletins	Envoi des bulletins SNEP-FSU ☐ Version papier ☐ Adresse personnelle ☐ Adresse établissement ☐ Version électronique		Envoi du bulletin FSU ("POUR") ☐ Version papier ☐ Adresse personnelle ☐ Adresse établissement ☐ Version électronique		Autorisation indispensable pour recevoir le bulletin J'accepte de fournir au SNEP-FSU les informations nécessaires me concernant et l'autorise à faire figurer des informations dans des fichiers et des traitements informatisés dans les conditions fixées par les articles 26 et 27 de la loi du 6/01/78. Cette autorisation est révoquée par moi-même dans les mêmes conditions que le droit d'accès en m'adressant au SNEP-FSU - Service Informatique, 76 rue des Rondeaux, 75020 PARIS.	
	☐ Envoi des hors séries "Contre pied" uniquement par voie postale				Date et signature	

Cotisations SNEP-FSU METROPOLE 2018-2019

Catégorie professionnelle

Entourez votre catégorie professionnelle		Catégorie/échelon										
		1	2	3	4	5/HEA1	6/HEA2	7/HEA3	8	9	10	11
Prof EPS - Prof de sport - PCEA Agri - ENS		100 €	126 €	143 €	152 €	160 €	165 €	175 €	187 €	199 €	213 €	228 €
Prof EPS classe normale biadmissible				149 €	156 €	165 €	177 €	186 €	199 €	214 €	230 €	239 €
Prof EPS Hors Classe - Prof Sport Hors Classe		199 €	209 €	224 €	242 €	257 €	271 €					
Prof EPS Classe Ex. - Prof Sport Classe Ex.		236 €	250 €	263 €	283 €	303 €	315 €	334 €				
AE - CE - PEGC			120 €	126 €	133 €	139 €	146 €	152 €	160 €	168 €	178 €	188 €
CE - PEGC Hors Classe				177 €	187 €	211 €	227 €					
CE - PEGC Classe Ex.		211 €	229 €	242 €	257 €	271 €						
MA et CDI		100 €	113 €	116 €	124 €	133 €	140 €	150 €				
Entourez votre catégorie professionnelle		Catégorie/échelon										
		1	2	3	4	5	6/HEA1	7/HEA2	8/HEA3	9/HEB1	10/HEB2	11/HEB3
Agrégé - CTPS		110 €	166 €	169 €	183 €	194 €	208 €	223 €	239 €	256 €	271 €	282 €
Agrégé Hors Classe - CTPS Hors Classe		256 €	271 €	283 €			303 €	315 €	334 €			
Agrégé Classe Ex. - CTPS Classe Ex.		283 €					303 €	315 €	334 €	334 €	345 €	363 €

Prof EPS ou prof de sport stagiaire à l'externe

100 €

Agrégé stagiaire sur 1er poste

110 €

Congé parental - disponibilité

46 €

Contractuel (CDD) temps plein à l'année

44 €

Autre contractuel (CDD)

30 €

Congé de formation

102 €

Stagiaire non reclassé : selon

échelon de la catégorie d'origine.

Temps partiel : à calculer selon

l'échelon et la quotité de service.

Abonnement Bulletin

Non syndicables	60 €
Institutions/Associations	60 €
Etudiants STAPS	20 €

Retraité-e : Montant de la pension mensuelle (net)

		Entre 1 551 € et 1 800 € →* groupe 4	94 €	Entre 2 501 € et 2 700 € → groupe 8	148 €
Inférieur à 1001 € → Groupe 1	51 €	Entre 1 801 € et 2 050 € →* groupe 5	103 €	Entre 2 701 € et 2 900 € → groupe 9	160 €
Entre 1 001 € et 1 300 € → groupe 2	68 €	Entre 2 051 € et 2 300 € → groupe 6	117 €	Supérieur à 2 900 € → groupe 10	168 €
Entre 1 301 € et 1 550 € → groupe 3	83 €	Entre 2 301 € et 2 500 € → groupe 7	134 €		

Stagiaire non reclassé : selon échelon de la catégorie d'origine.

Temps partiel : à calculer selon l'échelon et la quotité de service.

Abonnement Bulletin	
Non syndiqués	60 €
Institutions/Associations	60 €
Etudiants STAPS	20 €

Je choisis de payer ma cotisation...

1/ Nouveauté ! En ligne sur le site <http://www.snepfusu.net>

2/ Par chèque à l'ordre du SNEP-FSU Précisez le nombre de chèques (max 8) (Indiquez au dos de chaque chèque la date d'encaissement)

3/ Par prélèvement(s) en une ou plusieurs fois (effectué le 5 de chaque mois d'octobre à juin, max 8 fois). Remplissez le mandat ci-dessous.

Nombre de prélèvements

Indiquez le 1er mois de prélèvement

PRELEVEMENT MANDAT 	En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez (A) le SNEP-FSU à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et (B) votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions du SNEP-FSU. Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée : - dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé, - sans tarder et au plus tard dans les 13 mois en cas de prélèvement non autorisé. Vos droits concernant le présent mandat sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque.	
	Nom	
	Prénom	
	Adresse	
	Compl. d'adresse	
	CP - Ville	
	Pays	
	Code IBAN	
	Code BIC	
	Paiement récurrent ☒	MERCI DE JOINDRE UN RIB
NE RIEN INSCRIRE ICI →		

Pour le compte du
SNEP-FSU
76, rue des Rondeaux
75020 PARIS
 Ref : cotisation SNEP
 A :
 Le :
 Signature :

CREDIT D'IMPOT

Vous bénéficiez d'un crédit d'impôt égal à 66% du montant de votre cotisation.

Par exemple, une cotisation de 152 € ne vous coûte réellement que 51,68 €.